

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-2/02

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : BENARD Michel

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : RIGAULT Pierre

OBJET : Modification de la délibération n°2/01 en date du 18 décembre 2009 relative à la cession à la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux de parcelles situées à Chauconin-Neufmontiers.

Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil général a décidé d'approuver la cession par le Département à la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux pour le prix de 228 510 €, d'un ensemble de parcelles cadastrées à Chauconin-Neufmontiers d'une contenance totale de 15 234 m², et ce par un acte en la forme administrative. Les acquéreurs souhaitant que cette cession fasse l'objet d'un acte notarié, il convient de modifier la délibération en ce sens.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L.3213-1 et R.3213-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2/01 en date du 18 décembre 2009 relative à la cession à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux de parcelles situées à Chauconin-Neufmontiers,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : L'article 2 de la délibération n° 2/01 du Conseil général du 18 décembre 2009 autorisant la signature d'un acte en la forme administrative est annulé et remplacé par les dispositions de l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 : Le Président du Conseil général est autorisé à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de vente notarié correspondant destiné à concrétiser cette cession.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ